



EI L'ATELIER DE MARIE 46

LD LE SAULOU
46600 BALADOU
FRANCE

N° : FAC00000223

Date d'émission : 27/03/2026

En référence : FAC00000211, DEV00000154

N° TVA : NC

► bonjour@jolilotatelier.com

Libellé

Montant HT

TVA

► INFORMATIONS

Toute demande supplémentaire conduira à la réalisation d'un nouveau devis.

► CONDITIONS DE RÈGLEMENT

1. Acompte de 50% à verser lors de la signature du devis.

2. Solde à verser lors de la clôture du projet (30 jours à compter de la réception de la/les factures fournies par l'Agence.)

Par virement bancaire uniquement.

► COORDONNÉES BANCAIRES

IBAN FR76 1120 6000 8500 8795 6967 232
BIC AGRIFRPP812

SUPPORT+ MÉDIAS

504,66 € 20,00%

1 | OPTIMISATION R.SOCIAUX - SUR-MESURE*Étude et conception pour une optimisation complète sur Facebook et Instagram.***phase 1 | OPTIMISATION DES PROFILS ET BIO**

- + Analyse des 2 profils existants
- + Optimisation ciblée sur le référencement
- + Optimisation de l'apparence du profil et contenus
- + Optimisation de la navigation

phase 2 | CONCEPTION OUTILS SUR-MESURE

- + Création d'un ensemble outils/templates stories | jusqu'à 5 (à définir)
- + Création d'un ensemble outils/templates posts | jusqu'à 5 (à définir)
- + Intégration des contenus corrigés fournis par l'établissement
- + Intégration des éléments constitutifs de la charte graphique de l'établissement
- + **Préparation et livraison d'un dossier partagé via le site www.canva.com**
Ce pack nécessite un abonnement au service CANVA afin de pouvoir modifier librement et en toute autonomie chaque template livré.

FORFAIT - CESSION DE DROITS - BASE - Niveau N1 - Durée : à vie

L'Agence Jolilot cède à l'Atelier de Marie, les droits d'exploitation, de reproduction et de diffusion liés aux templates conçus dans le cadre de la présente commande.
Rémunération forfaitaire incluse dans le tarif global.

Type de vente : Prestation de services



Détail de la TVA				Total HT	504,66 €
Code	Base HT	Taux	Montant	Acompte(s) reçu(s) HT	252,33 €
TVA 20 %	252,33 €	20,00%	50,46 €	Total HT net	252,33 €
				TVA	50,46 €
Règlement	Virement			Total TTC	302,79 €
Echéance(s)	Acompte de 302,80 € au 04/01/2026 302,79 € au 26/04/2026				
Echéance(s) réglée(s)	302,80 € réglée le 13/01/2026 par Virement				

Le montant total s'élève à trois cent deux euros et soixante-dix-neuf centimes

En cas de retard de paiement, tout professionnel se verra appliquer des pénalités à un taux qui ne peut être inférieur à 3 fois le taux d'intérêt légal.

En cas de retard de paiement, tout professionnel se verra appliquer, de plein droit, sans rappel ou mise en demeure préalable, une indemnité de 40 € par facture.

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).

Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).